



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : ECOLE MUNICIPALE DE FOOTBALL								
Adresse	24-26 ROUTE DU PLESSIS-TREVISE 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE								
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)								
Intitulé de l'action	FOOT, INITIATION A LA PRATIQUE DU FUTSAL, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE								
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi								
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	1 JANVIER AU 30 DÉCEMBRE 2022								
Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)	<ul style="list-style-type: none">- Stade Armand FEY, quartier du Bois l'Abbé (Terrain d'Entraînement, Matches et tournois).- Ateliers sur le thème santé (Ostéopathe, etc ;)- Accueil de collégiens pour des stages pédagogiques.								
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	<p>- Public initialement visé : Les enfants de l'EMF âgés de 5 à 12 ans (filles et garçons d'U6 à U13).</p> <p>- Public effectivement touché : Les enfants, les éducateurs et les parents.</p> <p>- Nombre de personnes bénéficiaires : 123 personnes, Dont 70 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.</p> <p>- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Age</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Total</th></tr></thead><tbody><tr><td>0-5 ans</td><td>8</td><td></td><td>8</td></tr></tbody></table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans	8		8
Age	Hommes	Femmes	Total						
0-5 ans	8		8						

	<table border="1"> <tr> <td>6-15 ans</td> <td>106</td> <td>9</td> <td>115</td> </tr> <tr> <td>16-17 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18-25 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>115</td> <td>9</td> <td>123</td> </tr> </table>	6-15 ans	106	9	115	16-17 ans				18-25 ans				26-64 ans				65 ans et plus				Total	115	9	123
6-15 ans	106	9	115																						
16-17 ans																									
18-25 ans																									
26-64 ans																									
65 ans et plus																									
Total	115	9	123																						
Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés	<p>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</p> <p>OUI.</p>																								
Difficultés rencontrées	PAS DE CONTRAINTES SUBIES.																								
Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?	OUI.																								
Description précise de l'action et de sa mise en œuvre	<p>En période scolaire, les cours ont lieu du lundi au jeudi de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 7-8 ans et 11-12 ans. - Mardi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 9 à 10 ans. - Mercredi de 10h à 12h pour les enfants de 9-10 ans et de 14h à 19h. - Jeudi de 17h30 à 19h30 pour les enfants de 9-12 ans. - Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h. <p>En période de vacances scolaires, nous avons organisé des stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 21 au 25 février 2022. - Du 25 au 29 avril 2022. - Du 11 au 15 juillet 2022. - Du 24 au 28 octobre 2022. <p>Au cours de ces stages, nous avons proposé des activités sportives (Visite du Centre de formation du PFC), culturelles (médiathèque), pédagogiques (cinéma, participation à un tournage de Canal+) et citoyennes (Visite du Sénat et du Parlement Européen de Bruxelles).</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement des entraînements : 805 h - Encadrement des stages : 75h - Encadrement manifestations sportives : 73 h - Encadrement des tournois : 40h <p><u>Mais aussi :</u></p>																								

	<p>L'EMF a également organisé et/ou participé en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Galette des rois le 19 janvier 2022. - Le Tournoi EMF CUP du samedi 4 juin 2022. - La remise des packs le 1 octobre 2022. - La cérémonie du 11 novembre 2022. 																																				
	<p>Moyens mis en œuvre : <u>Moyens matériels :</u> Matériel pédagogique, pack adhérents et installations sportives de la ville.</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <table border="1" data-bbox="663 627 1477 1375"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>5</td> <td>2.8</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « payante »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	PERSONNEL RÉMUNÉRÉ			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	2.8	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition « payante »			PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ			Bénévoles			Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	2.8																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition « payante »																																					
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ																																					
Bénévoles																																					
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fidélisation des anciens adhérents - Maintien de la pratique du FUTSAL - Participation des parents aux manifestations sportives : Match parents/éducateurs (17.12.22), tournoi futsal du 26.12.22 / EMF CUP du 3.06.22 																																				
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Oui – tarifs indiqués ci-dessous.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Inscriptions annuelles :</p> <table border="1" data-bbox="663 1984 1509 2072"> <thead> <tr> <th>COTISATIONS</th> <th>Tranche 1</th> <th>Tranche 2</th> <th>Tranche 3</th> <th>Tranche 4</th> <th>Extérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	COTISATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Extérieurs																														
COTISATIONS	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Extérieurs																																

1er enfant	70 €	80 €	90 €	100 €	220 €
à compter du 2ème enfant - 50 %	35 €	40 €	45 €	50 €	110 €

STAGES	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Extérieurs
1er enfant	10 €	12,50 €	15 €	17,50 €	30 €
à compter du 2ème enfant - 50 %	5 €	6,25 €	7,50 €	8,75 €	15 €

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Quote-part des salaires du personnel encadrant :

Agent/Fonction	Nbre heures	Salaires
Responsable EMF - ETAPS	1 607 H	35 354 €
Educateur sportif - OTAPS	739 H	12 526 €
Educateur sportif - OTAPS	739 H	12 526 €
Educateur sportif - OTAPS	739 H	12 526 €
Educateur sportif - OTAPS	739 H	12 526 €
TOTAL	4 563 H	85 458 €

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

L'écart entre le budget prévisionnel de l'action (108 466€) et le budget définitif (106 673 €) est dû à l'annulation du trajet d'un tournoi en Normandie.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)

1 convention de bénévolat signée : M. RODRIGUEZ

En 2022 :

- 2 samedis = 7h x 2 = 14h
- 1 matinée = 4h

Total : 18h

18h x 11€/h = **198 €**

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération

	subventionnée : Aucune.
--	-----------------------------------

Le 07 février 2023,

Mickaël ASSOUS

Conseiller Municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire